

**Intervention de Monsieur Hugues BOUSIGES,
Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Ecologie
et du Développement Durable,
lors de la journée des 30 ans des opérations grands sites
et de la remise de l'objet label « Grand site de France »**

POINTE-DU-RAZ, vendredi 9 juin 2006

Monsieur le Ministre Ambroise GUELLEC,

Madame la Députée

Monsieur le Député et Président du Réseau des Grands Sites de France,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Maire de Plogoff

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Représentants des Administrations de l'Etat

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,

Mesdames, Messieurs,

Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable se réjouissait à la perspective de participer, à vos côtés, à cette importante manifestation qui nous permet de fêter ensemble trente ans de politique des Grands Sites et de remettre un label prestigieux.

Participant aux côtés du Président de la République à un Sommet franco-britannique au cours duquel seront notamment évoquées des thématiques environnementales, notre Ministre m'a chargé de vous exprimer ses regrets et de la représenter, ce qui me vaut le plaisir de m'adresser à vous.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir été honoré de cette mission que, je n'entends - depuis ce matin - que des éloges sur une politique menée par l'Etat.

Le choix du lieu prestigieux qui accueille cette manifestation et dont vous avez tous pu constater la réhabilitation exemplaire, est à la hauteur de l'événement. Cette « extrémité du monde » a vu sa valeur patrimoniale reconnue, à la fois, par un classement au titre des sites et par l'acquisition réalisée par le Conservatoire du littoral et le Conseil général du Finistère dans une action complémentaire qui les honore sans omettre le soutien financier constant du Conseil Régional.

Mais c'est également un site Natura 2000 et il est, à cet égard, l'illustration parfaite de la convergence de nos politiques patrimoniales d'acquisition, de protection et de gestion dynamique des sites les plus emblématiques et les plus fréquentés.

Site emblématique de nos côtes, sa protection et sa reconquête au bénéfice de tous illustrent parfaitement les objectifs que la loi littoral a fixé pour assurer la protection de tous nos rivages et de nos côtes.

Avant de faire l'éloge, à mon tour, de cette politique des grands sites, je voudrais rendre un hommage particulier à tous ceux - et ils sont nombreux présents aujourd'hui - qui ont permis au site de la pointe du Raz d'être un laboratoire des opérations grand site.

Parmi tous les partenaires qui ont contribué par leur travail à cette réussite exemplaire je voudrais saluer tout particulièrement deux personnalités qui en furent les initiateurs et les responsables.

Il s'agit bien entendu de Monsieur le Ministre Ambroise Guellec, qui a fait de la réussite de l'opération un défi personnel mené jusqu'à son heureux aboutissement. Il a eu également la lourde charge d'être le premier président d'un Réseau des grand sites encore balbutiant et qu'il fallait faire vivre.

Il s'agit également - Monsieur le Préfet du Finistère et cher collègue - de votre lointain prédécesseur Monsieur le Préfet Maurice Saborin, dont la conviction et la ténacité ont favorisé l'heureux aboutissement de ce projet.

Sans leur volonté d'aller de l'avant, de trouver des solutions, rien n'aurait pu se faire, non seulement à la pointe du Raz, mais également dans les autres sites faisant l'objet d'une action de réhabilitation. En effet, chaque avancée, ici, était immédiatement « exportée » ailleurs par l'administration !

Je voudrais également souligner la part du mécénat dans la réussite de l'opération grand site de la pointe du Raz. C'est ici qu'il a trouvé l'une de ses expressions les plus accomplies en associant les efforts d'une grande entreprise nationale : Gaz de France, ceux des entrepreneurs locaux et la participation de nos concitoyens qui, grâce à la souscription lancée par le magazine Le Point, ont permis l'acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral.

L'entreprise Gaz de France en fit d'ailleurs une politique pérenne dans le cadre des projets soutenus par sa fondation d'entreprise et nous retrouvons son soutien également sur le site de Gavarnie. Comme vous, je formule le souhait que perdure ce soutien aux gestionnaires des grands sites.

Je tiens à en remercier publiquement les personnalités de Gaz de France qui sont présentes aujourd'hui, Madame la directrice de la Communication, Madame la Secrétaire Générale de la fondation sans omettre Madame Elisabeth Delorme, ancienne Déléguée Générale.

C'est donc ce travail d'équipe, autour d'objectifs communs, qui a permis d'expérimenter, de tester, le concept ambitieux mis au point par la DATAR au début des années 70 en vue de préserver le patrimoine naturel tout en s'attachant à le valoriser.

D'une certaine manière, c'était donner à une application opérationnelle aux objectifs de la première loi de préservation des sites dont nous fêtons également le centenaire cette année.

Cette loi, je le rappelle, apportait pour la première fois une limitation au droit de propriété considéré comme « inviolable et sacré » depuis la Révolution.

Il s'agissait de conserver, au profit de tous, les beautés de la nature et les paysages remarquables ou pittoresques révélés par un tourisme naissant, mais aussi par l'action militante d'associations comme le Touring club de France et la Société pour la protection des paysages de France, sans oublier l'action permanente des comités régionaux et départementaux du tourisme.

Il faut en effet - au moment où nous nous apprêtons à saluer l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet prochain de la convention européenne du paysage - souligner le caractère novateur de cette première loi, qui est à l'origine d'une grande partie du droit de la protection de la nature dans notre pays.

Pour la première fois il était admis qu'il fallait trouver un équilibre entre le développement des activités humaines et la protection du patrimoine naturel, qu'il ne fallait pas « tout » donner au développement, mais savoir préserver pour les générations futures les lieux les plus exceptionnels, uniques et irremplaçables, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

Cent ans après, nous pouvons nous enorgueillir de ce qui a été fait. Depuis 1906, près de 2700 décisions de classement ont permis de reconnaître la valeur patrimoniale de nos paysages, lieux de beauté ou de mémoire.

Ici même, nous sommes sur un site où les dispositions nouvelles de la loi de 1906 furent utilisées très rapidement puisque le premier classement effectué, celui de l'arche naturelle de Porzen, date de décembre 1909.

Il fut complété, dès 1912, par le classement de la baie des Trépassés et des rochers qui l'entourent, suivi d'autres classements partiels en 1942, pour aboutir enfin au classement actuel en 1987.

Nous ne pouvons que nous en réjouir et avec nous les collectivités territoriales, leurs habitants comme les professionnels du tourisme du Finistère et de toute la région Bretagne.

Dans le monde d'aujourd'hui, les sites protégés ont acquis une très forte valeur, au sens patrimonial et économique du terme. Leur caractère préservé, authentique, la très forte image qui les caractérisent, en font des sites attractifs, rares et recherchés.

C'est la compréhension, de cette relation intime entre protection des sites et valorisation économique, accompagné de l'exigence de conserver leur accès au plus grand nombre qui inspire plusieurs de nos politiques environnementales.

La politique des grands sites en est l'un des meilleurs exemples.

Après l'exigence de concertation et de partenariat, une troisième composante essentielle réside dans la nécessité d'une gestion pérenne confiée aux partenaires locaux et enracinée dans des choix stratégiques faits localement.

Nous ne réalisons peut-être pas aujourd'hui à quel point cette orientation était innovante en 1976 !

D'ailleurs, bien que prévue dès l'origine, notamment par une circulaire de 1978, l'application sur le terrain a tardé à se concrétiser. Mais sur ce sujet encore, la pointe du Raz fut la première à bénéficier d'un syndicat mixte dédié à la gestion du site et doté d'un budget propre.

A la fin des années 90, les gestionnaires eux-mêmes se sont posé la question de reconnaître la qualité des réalisations des équipements et de la gestion des grands sites, rejoignant ainsi les réflexions et propositions du groupe de travail permanent sur les grands sites animé par la section française du Conseil international des monuments et des sites, ICOMOS depuis 1996.

C'est ainsi qu'est née la marque "Grands Sites de France", propriété de l'Etat et fruit d'une réflexion commune.

Le respect du paysage et des milieux, celui des visiteurs et de leurs attentes, le respect des habitants dans leur mode de vie, sont les conditions nécessaires à l'obtention du label « Grands Sites de France ».

Voilà l'objectif à atteindre, avec votre soutien actif Monsieur le Président du Réseau des Grands Sites de France.

Je tenais à vous dire, Monsieur le Président, combien le ministère vous est reconnaissant de soutenir ses efforts en faveur d'une politique qui a fait largement ses preuves au cours de ces 30 dernières années et qu'il entend bien poursuivre, puisqu'elle sert tout à la fois le paysage, notre patrimoine national et les intérêts locaux.

J'ai longuement évoqué la pointe du Raz et vous avez tous compris qu'il était particulièrement légitime de fêter ici les 30 ans de cette politique mais je n'oublie pas - pour autant - les trois autres récipiendaires du label : les gestionnaires des sites de l'aven d'Orgnac, de la montagne Sainte-Victoire et du pont du Gard.

Chacun de ces sites prestigieux a bénéficié d'une réhabilitation minutieuse et réussie grâce à un partenariat sans faille.

Mais leur histoire commune s'arrête là.

L'opération grand site de l'aven d'Orgnac a été conduite rapidement, alors que la montagne Sainte-Victoire a vu sa restauration, après le terrible incendie de 1990, étalée sur près de 10 ans.

Quant au pont du Gard, il a vu se succéder en 20 ans une dizaine de projets peu pertinents au regard de l'insertion paysagère et de la gestion des flux de visiteurs, avant que soit réalisé un projet enfin cohérent et de qualité.

Voici trois sites extrêmement différents. Qu'il y a t-il de comparable entre le monde souterrain, mystérieux et féérique de l'aven d'Orgnac, bientôt présenté par la France au comité du patrimoine mondial dans un ensemble d'une dizaine de grottes remarquables et la montagne Sainte-Victoire à la silhouette reconnaissable entre toutes.

Qu'il y a t-il de commun entre les paysages Cézaniens de cette montagne et l'aqueduc du pont du Gard, dont la majesté imposante nous rappelle l'ingéniosité de l'architecture romaine ?

Si leur excellente gestion rassemble ces sites, vous mesurez la diversité de leurs attraits, représentative d'ailleurs de celle des grands sites en général et des paysages de France.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour célébrer des sites et leurs gestionnaires qui après avoir fait l'effort d'une réhabilitation de qualité ont opté pour une gestion contraignante, mais inscrite dans la durée.

Il fallait pour symboliser cet effort et cette réussite, un objet dont l'expression artistique elle-même, au-delà de sa nécessaire qualité, soit l'interprétation de la valeur de nos plus beaux paysages.

Grâce au soutien actif et généreux de la fondation Gaz de France, le réseau des grands sites a pu choisir l'œuvre de Bernard Dejonghe qui répond avec élégance à ce cahier des charges bien particulier.

Je suis donc très heureux de remettre – au nom de Madame Nelly OLIN et en présence de Madame Elisabeth DELORME - cette œuvre à Monsieur René UGHETTO maire d'Orgnac-l'Aven et gestionnaire de l'Aven d'Orgnac, Monsieur André GUINDE, Président du Syndicat mixte du massif Concors-Sainte-Victoire, Monsieur Jean VICHON, président du Syndicat mixte de la pointe du Raz et Monsieur Maxime DUMAS, président de l'Etablissement public de coopération culturelle du pont du Gard.

Evoquer simultanément la pointe du raz, l'aven d'Orgnac, le pont du Gard et la montagne sainte victoire, n'est-ce pas en quelques mots dire la France et ses richesses.

N'est-ce pas aussi, sous ce beau soleil breton, saluer les hommes et les femmes qui contribuent à préserver et valoriser des paysages qui font notre fierté.

Je vous remercie de votre attention.